



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 novembre 2018 à 19 h
Futur centre communautaire et culturel de Cartierville – 12225, rue Grenet**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Steve Dassylva, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse et les conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Dénégement des pistes cyclables : Christophe-Colomb, les bandes cyclables, nouvelle piste le long du CP au nord d'Henri-Bourassa jusqu'à De Salaberry, sur Gouin (trottoir);
 - Consultations publiques sur le plan local de développement durable, le plan local des déplacements et le plan directeur des parcs et espaces verts qui ont eu lieu les 24 octobre et 1^{er} novembre. Invitation à participer au sondage sur le plan local des déplacements;
 - Lancement de la nouvelle image de marque de la Société de développement District central et octroi de contributions financières de 70 000 \$ pour les activités 2018-2019;
 - Adoption du règlement visant à interdire les nouveaux commerces utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois;
 - Appui à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.
- Monsieur Hadrien Parizeau :
- Retour sur le succès des séances itinérantes;
 - Décès de Bernard Landry;
 - Politique de pavage liée à l'utilisation des drapeaux de la Ville de Montréal, du Québec et du Canada;
 - Lancement de l'image de marque de la Société de développement District central et félicitations aux membres du conseil d'administration;
 - Murale en face du collège Ahuntsic *C'est la vie* : réflexion sur le système d'éducation et la société;

- Budget de la Ville de Montréal : investissement de 4,5 M \$ pour la mise aux normes du stade de Gary Carter.
- Madame Effie Giannou :
- Remerciement pour la participation des citoyens aux séances itinérantes;
 - Bilan de l'Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville : félicitations au comité pour l'accueil des nouveaux arrivants et au C.L.I.C.;
 - Activité pour l'Halloween : la « maison hantée » - félicitations au poste de quartier 10 et à la maison des jeunes;
 - Limitation de la vitesse à 30 km sur les rues locales - remplacement des panneaux : remerciement à l'équipe;
 - Projet de réaménagement Laurentien / Lachapelle : la phase 1 se termine fin novembre et reprend au printemps;
 - Cueillette des feuilles mortes : les lundis dans Bordeaux-Cartierville jusqu'au 29 novembre;
 - Campagne panier de Noël de La corbeille-Bordeaux-Cartierville jusqu'au 17 décembre – but : distribution de 500 paniers;
 - L'activité Magie de Noël aura lieu le 8 décembre sur la rue Ranger au nord du boulevard Guin dans le stationnement du Jean Coutu.
- Monsieur Nathalie Goulet :
- Présentation de quelques événements :
- Retour sur l'annonce des premières ruelles vertes;
 - Limitation de la vitesse à 30 km sur les rues locales : plan d'action Vision zéro décès et blessé grave;
 - Budgets de la Ville de Montréal et de l'arrondissement : sécurisation des parcours scolaires, taxe foncière, nouveaux programmes dont la stratégie de développement de 12000 logements sociaux et abordables;
 - Félicitations pour l'activité organisée pour l'Halloween par la SDC Fleury ouest;
 - Processus d'implantation d'un panneau d'arrêt, coin de l'Esplanade et Fleury Ouest;
 - Consultation pour la construction d'un édicule sur la rue Lighthall;
 - Maison des jeunes d'Ahuntsic « Le SQUATT » : nouvelle adresse 10794, rue Lajeunesse;
 - Magasin-partage de Noël organisé par le SNAC : contribution financière de 2 000 \$ (point 30.04).
- Monsieur Jérôme Normand :
- Présentation de quelques événements :
- Première consultation exploratoire pour la piétonisation d'un tronçon de rue sur Guin, entre De Martigny et De Saint-Firmin (10 octobre);
 - Agora métropolitaine (18-19 octobre) : bilan des premières années du PMAD;
 - 20^e anniversaire CRÉCA (6 novembre) : souligne le travail des personnes qui ont contribué au succès de ce centre d'éducation populaire autonome;
 - Expo vente annuelle de produits locaux les 17 et 18 novembre organisée par le Cercle des fermières à la petite maison du parc des Hirondelles;
 - Projet : renommer « Le sentier des sauvages » qui longe le collège Mont-Saint-Louis : rencontre avec les représentants de Kanasatake à venir;
 - Participation le 6 décembre à une marche pour souligner la Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;
 - Limitation de la vitesse à 30 km sur les rues locales : remplacement des panneaux de signalisation.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 28, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Gilles Larocque	Réfection des trottoirs. Collecte des résidus verts.
Johanne Lefrançois	Circulation véhiculaire et piétonnière.
Tarek Tamini	Circulation et stationnement sur la rue Lachapelle. Déneigement de la rue Lachapelle.
Antoine Malo	Déneigement des pistes et bandes cyclables.
Jacques Lebleu	Sécurisation des pistes cyclables lors de travaux.
Monique Lapierre	Déclaration d'urgence climatique.
Laurence Rivard	Déclaration d'urgence climatique.
Mélanie Busby	Déclaration d'urgence climatique.
Raymond Labbé	Piste cyclable et trottoirs sur le boulevard Gouin Est. Réfection des trottoirs et conformité.
Annie Paquette	Aménagement du centre communautaire et culturel Cartierville.
Germain Gagnon	Ligne d'autobus 170 (rue Grenet).
Jean Papacotsia	Déchets sur la rue Fréchette.

Cette période de questions prend fin à 20 h 26.

10.05

CA18 09 0226

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 09 0227

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 9 et 15 octobre 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenues respectivement les 9 et 15 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA18 09 0228

Appui du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

VU la résolution CC18-046 adoptée lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

CONSIDÉRANT que la majorité des émissions de gaz à effet de serre du Grand Montréal et du Québec provient des activités de transport des personnes et des marchandises;

CONSIDÉRANT que le Grand Montréal subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal 2031 (PMAD) a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;

CONSIDÉRANT que le PMAD intègre des mesures de densification des milieux de vie, d'augmentation des parts modales d'utilisation des transports en commun ainsi que la protection des milieux naturels et agricoles contribuant à freiner la hausse des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT la tenue, les 18 et 19 octobre dernier, de l'Agora métropolitaine au cours de laquelle des discussions entre élus, citoyens et divers représentants de la société civile ont donné lieu à 40 recommandations à tenir compte dans le futur exercice d'élaboration du plan d'action 2019-2023 du PMAD;

CONSIDÉRANT les prises de position de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la Ville de Montréal contre le projet d'Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT les engagements en matière de lutte contre les changements climatiques pris par la Ville de Montréal en signant la One Planet Charter le 14 septembre 2018;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou,
le conseiller Hadrien Parizeau,
la conseillère Nathalie Goulet,
le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE reconnaître que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

DE faire de la lutte aux changements climatiques une priorité guidant l'élaboration des plans et actions de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour les années à venir;

D'accélérer, la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

D'appeler les gouvernements du Canada et du Québec, l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi que les MRC et municipalités à poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

D'inciter la population et les citoyens corporatifs de l'arrondissement à s'engager activement dans l'effort collectif qui est requis pour mener la transition énergétique, notamment en signant le [Pacte pour la transition](#) et en posant concrètement les gestes qu'appelle celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA18 09 0229

Mandater la firme Rousseau Lefebvre inc. pour présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux de stabilisation de berge et d'aménagement du parc Nicolas-Viel (référence 1187189003).

ATTENDU QUE, par la résolution CA18 09 0069, le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 9 avril 2018 a accordé un contrat de services professionnels en architecture de paysage à la firme Rousseau Lefebvre inc. pour le projet de stabilisation de berge et d'aménagement du parc Nicolas-Viel;

ATTENDU l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);

ATTENDU les prescriptions du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 3);

ATTENDU la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE mandater la firme Rousseau Lefebvre inc. pour présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux de stabilisation de berge et d'aménagement du parc Nicolas-Viel;

D'autoriser le directeur du développement du territoire à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tout document afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1187189005

CA18 09 0230

Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 3 160 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, dans le cadre de la convention en vigueur (réf. CA17 090308).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 3 160 \$ à Prévention du crime Ahuntsic / Cartierville, dans le cadre de la convention en vigueur, pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1173060041

CA18 09 0231

Approuver une convention à intervenir avec la Société de développement commercial District central pour le développement d'une nouvelle identité pour le pôle d'emplois de la SDC, et ce, dans le cadre du Plan stratégique 2018, et octroyer une contribution financière de 10 000 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec la Société de développement commercial District central pour le développement d'une nouvelle identité pour le pôle d'emplois de la SDC, et ce, dans le cadre du Plan stratégique 2018;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1181388006

CA18 09 0232

Approuver une convention à intervenir avec la Société de développement commercial District central pour la mise en oeuvre de son plan d'affaires 2018-2019, et ce, dans le cadre du Plan stratégique 2018, et octroyer une contribution financière maximale de 60 000 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec la Société de développement commercial District central pour la mise en oeuvre de son plan d'affaires 2018-2019, et ce, dans le cadre du Plan stratégique 2018;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 60 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1181388007

CA18 09 0233

Approuver une convention à intervenir avec l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO) dans le cadre du programme Soutien aux initiatives de développement économique (SIDE) pour la réalisation du projet « La magie de Noël sur Gouin Ouest », édition 2018, et octroyer une contribution financière de 10 000 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO) dans le cadre du programme Soutien aux initiatives de développement économique (SIDE) pour la réalisation du projet « La magie de Noël sur Gouin Ouest », édition 2018;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1186492001

CA18 09 0234

Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes pour la réalisation d'activités de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et octroyer des contributions financières totalisant 67 900 \$ pour 2018-2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-après énumérés pour la réalisation d'activités de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et octroyer les contributions financières totalisant 67 900 \$ pour 2018-2019, réparties comme suit :

Organisme	Projet	Montant
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	Travail de rue Ahuntsic	29 200 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Projet d'intervention ciblée	15 000 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Intervention de milieu jeunesse au HLM André-Grasset	23 700 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1183060037

CA18 09 0235

Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 40 000 \$ au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), majorant le montant total accordé de 96 151 \$ à 136 151 \$ / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA18 09 0109).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 40 000 \$ au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), majorant le montant total accordé de 96 151 \$ à 136 151 \$;

D'approuver à cette fin l'addenda à la convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1183060018

CA18 09 0236

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1183757009

CA18 09 0237

Fermeture des règlements d'emprunt RCA08 09001, RCA10 09002, RCA10 09004, RCA11 09002, RCA11 09003, RCA11 09005, RCA13 09006, RCA13 09008 et RCA16 09005.

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville, Ville de Montréal, a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour certains de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Ville de Montréal, modifie les règlements identifiés à l'annexe jointe à la présente résolution de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « dépense réelle » et « emprunt réel » de ladite l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Montréal affecte de son fonds général et des subventions reçues les sommes indiquées sous la section « Appropriation » de l'annexe;

QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1181082002

CA18 09 0238

Octroyer des contributions financières totalisant 350 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 350 \$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

MOISSON MONTRÉAL INC.	150 \$
LA CORBEILLE – BORDEAUX – CARTIERVILLE	200 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1184746005

CA18 09 0239

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 8 000 \$ aux organismes suivants : Association des braves d'Ahuntsic inc. (3 000 \$), Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (3 000 \$) et Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) (2 000 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 8 000 \$ aux organismes ci-après-énumérés, réparties comme suit :

ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.	3 000 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	3 000 \$
SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE	2 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1183060041

CA18 09 0240

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1183060038

CA18 09 0241

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à modifier la résolution CA17 090023 afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure ayant un ratio de stationnement par unité de logement inférieur à 1 et un pourcentage d'unités de stationnement intérieur inférieur à la réglementation pour le futur immeuble résidentiel destiné aux logements sociaux dans le cadre du projet du 1400, rue Sauvé Ouest - Lot 1 485 959 du cadastre du Québec - Zone 1229.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 570 (proportion minimale d'unités de stationnement à l'intérieur) et 571 (localisation des unités de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'autoriser, pour le futur immeuble résidentiel destiné aux logements sociaux dans le cadre du projet du 1400, rue Sauvé Ouest, sur le lot 1 485 959 du cadastre du Québec, l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure, à la condition suivante :

- l'aménagement de l'aire de stationnement doit être conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur et les travaux de remise en état du terrain doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-001 préparé par Antoine Chaloub, architecte, daté du 11 juin 2018 et estampillé par la direction du développement du territoire le 10 août 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1184039011

CA18 09 0242

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant la construction d'un édicule mécanique pour le Service de l'eau de la Ville de Montréal sur le côté nord de la rue Lighthall, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark - Lot 1 996 689 du cadastre du Québec - Zone 1265.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.2 (hauteur), 40.1 (taux d'implantation), 50.1 (marges avant et arrière), 132.2 (usages prescrits) et 418.2 (verdissage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et malgré les articles 4 (distance) et 6 (hauteur) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 996 689 du cadastre du Québec, situé du côté nord de la rue Lighthall, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation de construire un édicule technique d'infrastructures publiques d'un étage et d'installer une génératrice dans un espace extérieur, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la hauteur, les élévations et les matériaux du bâtiment et de la clôture doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
- la génératrice extérieure doit être installée dans un compartiment insonorisé;
- la perte des arbres doit être compensée en argent.

Les travaux de construction et d'occupation autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan de propriété daté du 12 septembre 2017

ANNEXE B

Plans préparés par CGA Architectes inc., numérotés A01, A02 et A03, datés du 10 septembre 2018 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 12 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1180449007

CA18 09 0243

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation de la cour avant adjacente au bâtiment portant le numéro 5180, rue De Salaberry (salon funéraire Komitas) à des fins de stationnement - Lot 1434403 du cadastre du Québec - Zone 1100.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 566 (nombre d'unités de stationnement), 571 (stationnement en cour avant), 578 (dimensions des unités de stationnement), 580 (largeur de la voie d'accès), 592 et 593 (dégagement minimal au périmètre) et 595, 596 et 597 (aménagement du dégagement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1434403 du cadastre du Québec et portant le numéro 5180, rue De Salaberry, l'autorisation d'occuper la cour avant à des fins de stationnement, aux conditions suivantes :

- l'aire de stationnement doit compter un maximum de 9 unités;
- l'aménagement doit comprendre la plantation d'au moins 1 arbre;
- l'aménagement doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A.

Les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan d'aménagement du stationnement numéroté A700, préparé par Peter Primiani, architecte, et estampillé par la direction du développement du territoire le 25 septembre 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1180449008

CA18 09 0244

Recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et ce, relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet (dossier en référence 1184039002).

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 5 novembre 2018 dont le procès-verbal est joint au dossier;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et ce, relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet (dossier en référence 1184039002).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1184039012

CA18 09 0245

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274) visant à interdire les établissements commerciaux utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274) visant à interdire les établissements commerciaux utilisant la cuisson d'aliments à l'aide de feu de bois ou de charbon de bois (01-274-48).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1181066006

CA18 09 0246

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville (01-274) afin d'adapter la réglementation aux changements de nature urbanistiques récents et de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville (01-274) afin d'adapter la réglementation aux changements de nature urbanistiques récents et de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

40.07A 1184039007

CA18 09 0247

Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville (01-274) afin d'adapter la réglementation aux changements de nature urbanistiques récents et de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville (01-274) afin d'adapter la réglementation aux changements de nature urbanistiques récents et de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation (01-274-49).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07B 1184039007

CA18 09 0248

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

40.08A 1181388003

CA18 09 0249

Prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08B 1181388003

CA18 09 0250

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

40.09A 1181388004

CA18 09 0251

Prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09B 1181388004

CA18 09 0252

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

40.10A 1181388005

CA18 09 0253

Prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10B 1181388005

CA18 09 0254

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

40.11A 1181082004

CA18 09 0255

Prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11B 1181082004

CA18 09 0256

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

40.12A 1181082005

CA18 09 0257

Prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12B 1181082005

CA18 09 0258

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

40.13A 1181082006

CA18 09 0259

Prendre acte du dépôt de projet de règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13B 1181082006

CA18 09 0260

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

40.14A 1181082007

CA18 09 0261

Prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14B 1181082007

CA18 09 0262

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019.

40.15A 1181082003

CA18 09 0263

Prendre acte du dépôt du projet de règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15B 1181082003

CA18 09 0264

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019).

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019).

40.16A 1183247001

CA18 09 0265

Prendre acte du dépôt du projet de règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2019).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16B 1183247001

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.01

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 12 novembre 2018 est levée à 20 h 37.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement